



Rente non déclarées au terme

Par **neopc**, le **12/10/2016** à **14:19**

Bonjour, j'ai un contrat chez xxxxxx du Groupe xxxxxx qui arrivait à échéance le 9 03 2016. A compter de cette date je devais percevoir une rente trimestrielle. Je me suis rendu compte aujourd'hui qu'il fallait que je prévienne moi même cette compagnie. Je viens de le faire aujourd'hui et mon conseiller !! vient de me signaler qu'en fait ma rente commencerait qu'à compter de ce jour 12/10/2016 et non pas le 09/03/2016 donc j'ai perdu à peu près 1000 euros. Par réclamation sur leur site je leur ai précisé que c'était pas normal ce qui n'aura certainement aucune répercussion. S'il vous plait y a t il une démarche que je pourrais effectuer pour récupérer cette somme ? Merci

Bonjour, rn Nous sommes sur un forum juridique. Les internautes y viennent pour se renseigner sur le droit. Pour ce faire, nul besoin de citer des noms de personnes ou d'entreprises. rn Merci d'en tenir compte, cela évite à la modération de devoir anonymiser les posts. rn

Par **Visiteur**, le **12/10/2016** à **22:41**

Bonsoir, rn Vous ne précisez pas de quel type de contrat il s'agit, mais en terme de rente, c'est bien la date de dépôt de la demande qui compte.